

## OBJECTIF(S)

- Optimiser la gestion des sinistres liés aux risques de la copropriété

## NIVEAU & PUBLIC

### ESSENTIEL

Responsables d'agence et collaborateurs

**Prérequis** : aucun

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

**Durée** : 1 jour (soit 8 heures)

**Moyens pédagogiques** : Cas pratiques - Support pédagogique  
Quiz d'évaluation finale

**Matériel nécessaire** : vidéo projecteur, paper-board

**Effectif maximum** : 20

## INTERVENANT(S)

**Formateur** : Professionnel spécialisé en Assurances

*Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM*

## TARIFS

**Adhérent FNAIM** : 220 € HT

**Non Adhérent FNAIM** : 320 € HT

## PROGRAMME

### I - LES RISQUES JURIDIQUES LIÉS AU FONCTIONNEMENT D'UNE COPROPRIÉTÉ

- Les lois applicables à la copropriété
- Recensement des risques
- Les risques liés au bâtiment
- Les risques liés à la responsabilité

### II - LES MÉCANISMES DE COUVERTURE DES RISQUES

- Les fondamentaux du contrat d'assurance
- Le contrat d'assurance
- Les règles de souscription
- La durée du contrat
- La prime
- Le mécanisme de la gestion de sinistres
- La déclaration du sinistre
- Le principe d'indemnisation du sinistre
- L'expertise du sinistre
- La prescription biennale

### III - LES PARTICULARITÉS DE LA GESTION DES SINISTRES EN COPROPRIÉTÉ

- Les sinistres Dégâts des eaux
  - La convention IRSI
  - Le champ d'application
  - Les dommages entrant dans la convention
  - La prise en charge des dommages
- Les spécificités de l'indemnisation de l'assurance dommages ouvrage
  - L'objet de la garantie
  - Le fonctionnement des garanties
  - Les événements couverts par l'assurance dommages ouvrage
  - Les modalités de l'indemnisation



Programme accessible  
aux personnes  
en situation de handicap